

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JANVIER 2009

Convocation du 14 janvier 2009

L'an deux mille neuf, le 20 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN - Christine ORAIN - André QUELEN - Maryse LAURENT - Annie LABBE - Jacques BLANCHARD - Marie-Françoise - DUPLLENNE - Jean-Paul LE MEE - Albert MAHE - Jean-François ANDRIEUX - Françoise UGUEN - Michel JUHEL - Jean-Pierre STEPHAN - Huguette DELEPINE - Annie REY - Annick MOISAN - Ghislaine CORRE-LARDOUX - Frédéric LE MENEZ - Claire BRASSIER - Géraldine LE MARCHAND - Pierre DUVAL - Jean-Pierre HAMON - Jean-Yves BERNARD - Isabelle HOUZE et Anne-Laure LE BELLEGO

ABSENTS : Jean-Louis PASQUIER (donne pouvoir à Annie LABBE)
Eliane BOUGUET (donne pouvoir à Marie-Françoise DUPLLENNE)
Gilles LELIONNAIS (donne pouvoir à Jacques BLANCHARD)
Serge ROUALEN (donne pouvoir à Jean-Paul LE MEE)
Anita MELOU (donne pouvoir à Françoise UGUEN)
Bruno BEUZIT (donne pouvoir à André QUELEN)
Yahya EL BAROUDI
Martial COLLET

SECRETAIRE DE SEANCE : Ghislaine CORRE-LARDOUX

1) adoption du procès-verbal du 9 décembre 2008

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** le procès-verbal du 9 décembre 2008.

2) rapport d'activités 2007 de la CABRI

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,
- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2007 de la CABRI-Agglomération de Saint-Brieuc.

3) autorisation d'engagement de dépenses nouvelles d'investissement (exercice 2009)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,
- **AUTORISE** M. le Maire à engager des dépenses nouvelles d'investissement avant l'adoption des budgets primitifs 2009 pour un montant maximum de :

- budget COMMUNE :	1 603 153 €
- budget EAU :	55 177 €
- budget ASSAINISSEMENT :	94 257 €

4) traversée transatlantique à la rame : bourse

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,
- **par 30 voix**
- **et 1 abstention (Claire BRASSIER)**
- **DECIDE** l'attribution d'une bourse d'un montant de 1 000 € à M. Christophe LE MUR dans le cadre de sa traversée transatlantique à la rame.

5) remboursement d'assurance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,
- **ACCEPTÉ** l'encaissement d'un remboursement de la SMACL de 713,67 € pour un tracteur endommagé lors du traitement chimique des sols sportifs.

6) P.I.G.- Programme d'Intérêt Général – cohésion sociale : demande de subventions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,
- **DECIDE**, dans le cadre du P.I.G. – cohésion sociale, l'octroi d'une subvention communale à deux propriétaires bailleurs, l'une de 2 484 €, l'autre de 1 947 €, pour la rénovation d'une maison

vacante en logement locatif (la subvention communale est égale à 5 % du montant de l'aide de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat).

7) installation classée pour la protection de l'environnement : entreprise LE GALL – extension de l'activité – demande d'autorisation d'exploiter

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- par 22 voix

- contre 5 (Frédéric LE MENEZ, Géraldine LE MARCHAND, Jean-François ANDRIEUX, Maryse LAURENT et Michel JUHEL)

- et 4 abstentions (Marie-Françoise DUPLENNE et son pouvoir Eliane BOUGUET, Huguette DELEPINE et Ghislaine CORRE-LARDOUX)

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la demande présentée par la Société LE GALL, en vue d'être autorisée à exploiter, après extension et création d'activités nouvelles, une installation de stockage et de récupération de ferrailles et véhicules hors d'usage, ainsi qu'une installation de transit et de tri de déchets industriels banals et dangereux sur la zone industrielle des Châtelets.

Le conseil municipal attire l'attention du Préfet sur les points suivants :

. l'eau : le réseau assainissement dans ce secteur étant mauvais,

. l'air (protection des salariés)

. le bruit

. la circulation des camions

. l'accès dangereux au site.

8) restructuration des installations thermiques et ventilation de la mairie : retard à la livraison des travaux par rapport au délai contractuel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de ne pas appliquer de pénalités de retard à l'entreprise C.S.A., considérant que les retards liés aux finitions et formation des personnels n'ont pas affecté la mise en chauffage de la mairie.

9) adoption du règlement hygiène et sécurité de la Ville et du C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **ADOpte**, à compter du 1^{er} février 2009, le règlement « hygiène et sécurité » de la ville et du C.C.A.S., qui recense l'ensemble des garanties et obligations des agents.

10) signature de la convention relative au programme M.N.T. Equilibre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative au programme M.N.T. Equilibre qui prévoit l'intervention d'un psychologue professionnel en vue de la réintégration professionnelle des agents en congés de maladie, dans le cadre de leur contrat de prévoyance collective, le coût de cette intervention étant pris en charge par la M.N.T.

11) acte du Maire

Le conseil municipal **PREND ACTE** d'un acte du Maire pris dans le cadre de la délégation du conseil municipal : avenant n°4 à la convention d'intervention avec la CABRI pour l'aménagement de sentiers dans le cadre du plan Vert et Bleu III : rétrocession des aménagements réalisés.

Fait à Ploufragan, le 22 janvier 2009

LE MAIRE,
Rémy MOULIN